

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
ParisEstMarne&Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 13 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

20-112

OBJET : Désignation des représentants du territoire au sein de l'Agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM).

Membres en exercice	90
Présents titulaires	74
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	1

Votants	89
Abstention	0
Suffrages exprimés	89
Pour	89
Contre	

Présents :

Caroline ADOMO (jusqu'à la délibération n°20-137), Sophie AMAR, Charles ASLANGUL, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENAHMED, Jacques Alain BENISTI, Éric BENSOUSSAN, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Thomas BERRUEZO, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Marc BRETON, Jean-Luc CADEDDU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Agnès CARPENTIER, Gilles CARREZ, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Emmanuel CHAMPETIER, Sylvie CHARDIN, Pierre CHARDON, Stéphane CHAULIEU, Véronique CHEVILLARD, Florence CROCHETON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Michel DESTOUCHES, Carole DRAI, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Monique FACCHINI, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Hervé GICQUEL, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Delphine HERBERT, Catherine HERVE, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Anne KLOPP, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Charlotte LIBERT-ALBANEL, Marie-Hélène MAGNE, Céline MARTIN, Jacques J.P. MARTIN, Marc MEDINA, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Déborah MUNZER (jusqu'à la délibération n°20-137), Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Mary France PARRAIN, Pierre PELLE, Philippe PEREIRA, Catherine PRIMEVERT, Florentine RAFFARD, Christel ROYER, Tatiana SAUSSEREAU, Virginie TOLLARD, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Julien WEIL

Représentés :

Christian CAMBON représenté par Marie-Hélène MAGNE, Rodolphe CAMBRESY représenté par Charles ASLANGUL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Téo FAURE représenté par Céline VERCELLONI, Delphine FENASSE représentée par Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Nassim LACHELACHE représenté par Jean-Philippe GAUTRAIS, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET représentée par Anne KLOPP, Bénédicte MARETHEU représentée par Thomas BERRUEZO, Déborah MUNZER (à partir de la délibération n°20-137) représentée par Jacques J.P. MARTIN, Michel OUDINET représenté par Philippe BEGAT, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVE, Germain ROESCH représenté par Sylvain BERRIOS, Igor SEMO représenté par Hervé GICQUEL, Aurore THIROUX représentée par Sophie AMAR, Annick VOISIN représentée par Pierre LEBEAU

Absents :

Caroline ADOMO (à partir de la délibération n°20-137), Christian FAUTRE

CONSEIL DE TERRITOIRE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU TERRITOIRE AU SEIN DE L'AGENCE METROPOLITAINE DES DECHETS MENAGERS (SYCTOM) : AJUSTEMENT

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notamment son article 59),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5219-2, L. 5219-5, L.5711-1, L. 5711-3, L. 5211-1 et suivants, L.2121-7 et suivants, L. 2121-21, L. 2122-1 et suivants, L. 2122-7 et suivants,

VU les statuts et la composition de l'agence métropolitaine des déchets ménagers (SYCTOM),

VU la délibération du Conseil de Territoire n°20-66 du 9 juillet 2020 ayant désigné les représentants au SYCTOM

Vu la délibération du Conseil de Territoire n°20-88 du 15 septembre 2020 ayant procédé à des ajustements dans la liste des représentants au SYCTOM,

CONSIDERANT la demande d'ajustement de la commune de Vincennes,

CONSIDERANT les candidatures de :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BUDAKCI Michel	CAMBON Christian
CROCHETON Florence	MEDINA Marc
LIBERT ALBANEL Charlotte	LAFON Laurent
MAGNE Marie Hélène	MIROUDOT Pierre
TOLLARD Virginie	DESTOUCHES Michel
CAEDDU Jean Luc	TURPIN Frédéric

DELIBERE

ARTICLE 1 :

ABROGE la délibération n°20-88 du 15 septembre 2020 à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

ARTICLE 2 :

DESIGNE les six membres en qualité de titulaires et six suppléants pour siéger au sein du SYCTOM :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
BUDAKCI Michel	CAMBON Christian
CROCHETON Florence	MEDINA Marc
LIBERT ALBANEL Charlotte	LAFON Laurent
MAGNE Marie Hélène	MIROUDOT Pierre

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-112-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020

TOLLARD Virginie	DESTOUCHES Michel
CAEDDU Jean Luc	TURPIN Frédéric

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication, cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'établissement public territorial PARISESTMARNE&BOIS ou contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le 14/10/2020

est exécutoire à la date du 14/10/2020

en application des articles L5211-1 et L.2131-1 du
C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le 14/10/2020

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20201013-DEL20-112-DE
Date de télétransmission : 14/10/2020
Date de réception préfecture : 14/10/2020